



Arrêt 27 octobre 2009, Chambre criminelle, n° 09-82346

Par **claclaire**, le **28/10/2013** à **21:55**

Bonsoir,

Je suis désolée de vous déranger mais j'ai un devoir qui porte sur l'arrêt du 27 octobre de la Chambre criminelle de la Cour de cassation (n°de pourvoi : 09-82345)et je suis complètement perdue. Je sais qu'il s'agit de la faute pénale et que l'article 121-3 du Code pénal y est principal en ce sens (intention) mais je suis confuse et n'arrive pas à cerner les problèmes.

Je vous serais très reconnaissante à celui qui voudra bien m'aider.

Bonne soirée.